

> Médecins omnipraticiens

Retour du délai d'inscription d'un patient attribué par le GAMF

À compter du 1^{er} avril 2023, nous réactiverons dans le Guichet d'accès à un médecin de famille (GAMF) l'annulation automatique des attributions individuelles de patients n'ayant pas été inscrits à l'intérieur du délai. Ce délai qui était de 60 jours est augmenté à **90 jours**.

Ainsi, lors de la réactivation de cette fonction, les attributions antérieures au 1^{er} janvier 2023 seront automatiquement annulées.

Si vous détenez des attributions de patients du GAMF, vous devez les vérifier. Pour éviter qu'une attribution soit annulée, vous devez :

- effectuer une visite, une intervention clinique ou une psychothérapie et remplir le formulaire [Inscription auprès d'un médecin de famille](#) (4096);
- nous transmettre l'inscription du patient par le service en ligne Inscription de la clientèle des professionnels de la santé ou par votre dossier médical électronique (DMÉ).

Rappel – Lettre d'entente n° 321

Si vous avez des patients attribués dans le cadre de la *Lettre d'entente n° 321*, vous n'avez pas à avoir effectué de visite de prise en charge pour nous transmettre l'inscription de catégorie *Sans visite*. Toutefois, votre clinique doit avoir reçu le formulaire *Inscription auprès d'un médecin de famille* (4096) signé par le patient. Dans le cadre de cette lettre d'entente, selon que le patient est vulnérable ou non, vous devez effectuer une visite à l'intérieur de 12 ou 36 mois de la date de signature par le patient du formulaire 4096. Si cette visite n'est pas effectuée, le patient est retourné au GAMF.

Pour plus de détails, consultez notre page Web [Inscription d'un lot de patients orphelins sans visite](#).

c. c. Agences de facturation commerciales

Courriel, site Web et fils RSS

www.ramq.gouv.qc.ca/courriel
www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels
Abonnez-vous à nos fils RSS 

Téléphone

Québec 418 780-4208
Montréal 514 687-3612
Ailleurs au Québec 1 888 330-3023

Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi,
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
(mercredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30)